



Un collège pour mémoire

Des champs de blé au champ d'honneur... Rebaptisé Ferdinand-Clovis-Pin, le désormais excellent Collège Camille-Guérin de Poitiers offre sur sa façade le visage de ce soldat ordinaire mort pour la France pendant la Grande Guerre. A travers ce devoir de mémoire, cette récente adoption du nom de ce Poilu originaire de Benassay est l'aboutissement d'une longue démarche collective, éducative et réflexive sur les chemins du Centenaire 1914-1918. Ce cheminement avant tout pédagogique a privilégié une approche de l'Histoire à hauteur

d'homme, ainsi que la transmission des valeurs humanistes et républicaines. Présidée par Bruno Belin, en présence d'Henri Colin, Vice-Président en charge de l'Education, de Joëlle Peltier, Rapporteur de la Commission Education, de Michèle Henri, Conseillère Municipale de Poitiers et d'Armel de la Bourdonnaye, Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, cette cérémonie de nouvelle dénomination a rendu également un hommage appuyé aux treize mille cent soixante-quinze Poilus de la Vienne disparus durant ce conflit.

Le Département en première ligne pour la protection de l'enfance

A l'occasion de la deuxième séance annuelle de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, Rose-Marie Bertaud, Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille, a pu dresser le bilan de dix années d'action. *"Sous notre impulsion, deux établissements, cinq cent soixante-quinze places en milieu ouvert, un dispositif de prévention sous forme d'un accueil de jour pour vingt familles avec des enfants de moins de six ans, dix-huit places d'accueil d'urgence, dont quinze en faveur de Mineurs Non Accompagnés (MNA), ont été créés entre 2008 et 2018"*, expose Rose-Marie Bertaud.

Des réalisations auxquelles viennent se greffer trente places en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), un Village d'Enfants de quarante-huit places à Monts-sur-Guesnes, cent trente-neuf places en MECS pour des MNA, vingt places d'accueil pour des parents avec des enfants de moins de six ans et trente-six places de lieux de vie.

En une décennie, de nombreuses évolutions organisationnelles ont été opérées au sein des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), sans oublier, en

2017, la création du Pôle MNA pour répondre à l'afflux de jeunes migrants (450 en 2017).

Ces actions multiples ont conduit à une diminution de cent cinquante enfants placés (hors MNA) et à une augmentation des entretiens prénataux précoces de 13%, des examens postnatals précoces de 6% et des visites à domicile des puéricultrices de 3%.

Domaine d'intervention majeur du Département, la protection de l'Enfance reste une de ses quatorze priorités, au même titre que l'action sociale, l'autonomie, l'insertion et la santé.

Pour gagner en cohésion et en efficacité, l'ensemble de ces compétences seront rassemblées dans un Schéma Unique des Solidarités mis en place en 2020.

